

L'ACCUEIL DE VOTRE ENFANT CHEZ UN ASSISTANT MATERNEL

Une collaboration pour bien grandir



NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :

DATE DE NAISSANCE :



SOMMAIRE

Charte d'accueil du jeune enfant	01
Les compétences psychosociales	02
Se rencontrer	03
Prendre le temps de s'adapter	04
La sécurité affective	05
Les attitudes éducatives	06
Le cadre de vie	07
L'école et le périscolaire	08
La santé	09
L'éveil et l'épanouissement	10
Le sommeil	11
L'alimentation	12
L'hygiène	13
Les numéros utiles	14



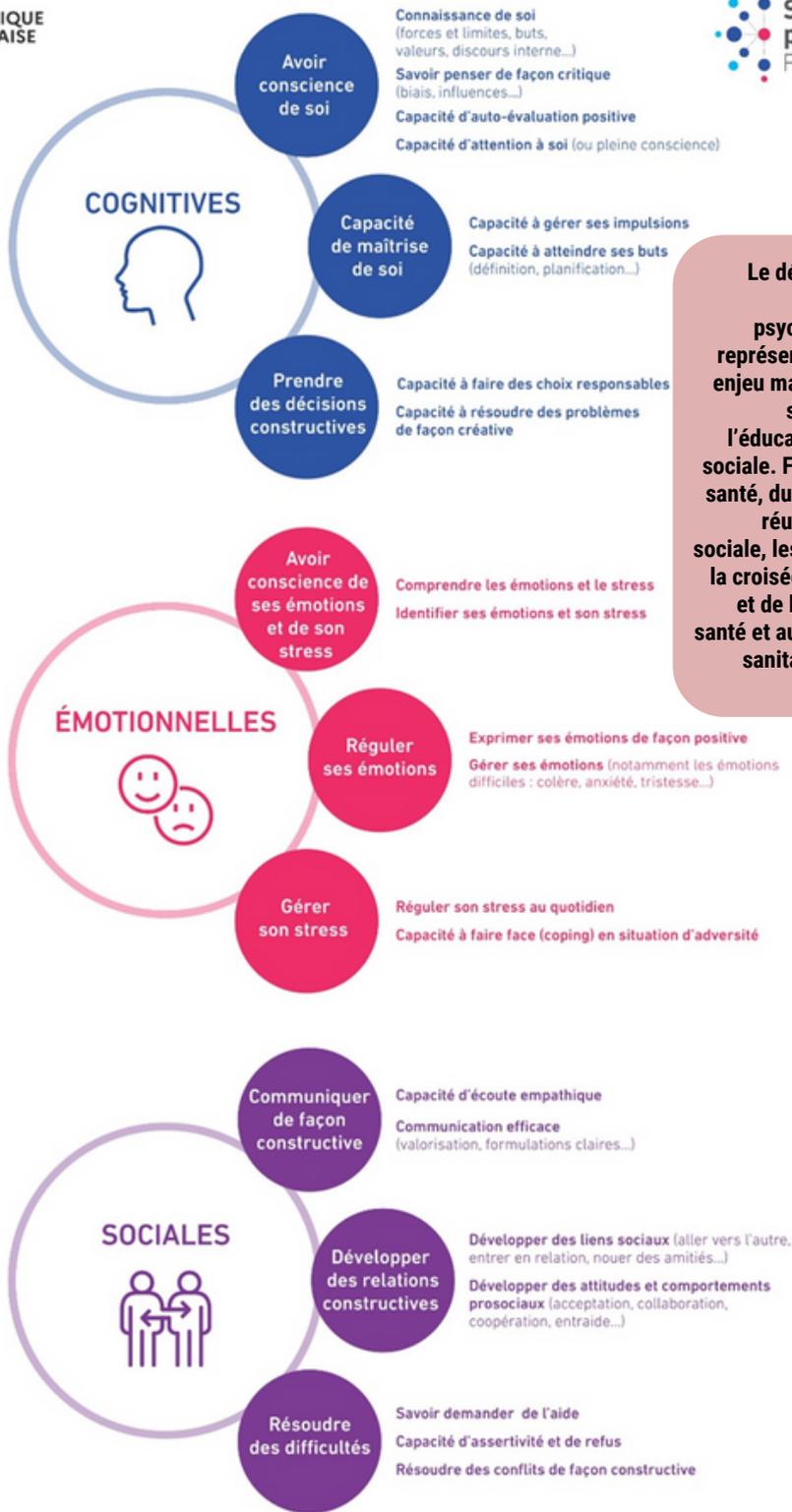


CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1** Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2** J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5** Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6** Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7** Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8** J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9** Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10** J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

Les compétences psychosociales



Le développement des compétences psychosociales (CPS) représente aujourd'hui un enjeu majeur au sein de la santé publique, de l'éducation et de l'action sociale. Facteurs clés de la santé, du bien-être et de la réussite éducative et sociale, les CPS sont ainsi à la croisée de la prévention et de la promotion de la santé et au cœur des enjeux sanitaires, éducatifs et sociaux.

SE RENCONTRER

Pour réussir ensemble l'accueil de l'enfant, nous pouvons :

Pour son bien être, instaurer un dialogue et un respect mutuel :



- Parents, parlez des habitudes de votre enfant à l'assistant maternel : il a son propre rythme et sa personnalité.
- Assistant maternel, communiquez aux parents votre façon de travailler.

Convenir ensemble de la façon dont votre enfant appellera l'assistant maternel :

Proposer des moments d'échanges :

Les grandes étapes éducatives, en cohérence avec le développement de l'enfant, seront initiées par les parents en concertation avec l'assistant maternel (diversification alimentaire, propreté, marche...).

**Les textos / SMS peuvent être sources d'interprétation : limiter leur utilisation.
De plus un sms envoyé n'est pas forcément lu.**

**Les arrivées et départs sont des moments importants.
Un temps d'échanges et d'informations concernant l'enfant assure la continuité de son quotidien (activité, santé, petits événements...).
Un cahier de liaison peut compléter ce temps.**

PRENDRE LE TEMPS DE S'ADAPTER

La période d'adaptation est un moment privilégié pour se rencontrer et nécessite une organisation pour que chacun trouve sa place. L'adaptation permet de faire connaissance, c'est le temps des premiers échanges. Le parent parle de son enfant, de ses interrogations puis questionne l'assistant maternel pour parvenir à se représenter ce que vivra son enfant dans ce nouvel environnement.

Ainsi des liens vont se créer entre le professionnel et la famille.

Ce temps est très important : il permet à l'enfant de découvrir un nouveau lieu, de nouveaux visages, de nouvelles façons de faire, sans papa et maman.

Il est important de prévoir et planifier ce temps qui peut s'étaler progressivement sur plusieurs semaines :

- sur le premier temps d'adaptation, le parent peut rester avec l'enfant chez l'assistant maternel.
- puis les parents peuvent confier progressivement leur enfant à l'assistant maternel une ou plusieurs heures par jour, la ou les semaines qui précèdent l'accueil.

Il sera considéré comme du temps de travail pour l'assistant maternel.

Quel que soit l'âge de l'enfant et les circonstances d'accueil, il est important de lui parler de ce qu'il vit.



Modalités de la période d'adaptation (dates, durée, rythme...) :

LA SÉCURITÉ AFFECTIVE

La sécurité affective est un lien qui se construit avec le temps, dans l'attention et la régularité. Elle apparaît comme une nécessité permettant à l'enfant de s'apaiser mais également de s'épanouir et de s'ouvrir au monde. Pour se sentir en sécurité, l'enfant doit pouvoir se rassurer par la simple présence de l'adulte (parent ou référent assistant maternel).



Les moments de séparation et de retrouvaille sont souvent forts en émotion et peuvent se traduire par des colères, de l'agitation ou de l'indifférence de la part de l'enfant.

Il a besoin de temps pour quitter ou retrouver sa famille et son assistant maternel.

L'enfant a-t-il besoin de son doudou ?

oui

non

À quel(s) moment(s) ?

L'enfant a-t-il besoin de sa tétine ?

oui

non

À quel(s) moment(s) ?

L'enfant a-t-il d'autres habitudes pour être rassuré ?

LES ATTITUDES ÉDUCATIVES

Pour grandir, l'enfant a besoin dans la vie quotidienne de repères et de limites qui lui assurent continuité, stabilité et sécurité. Ils sont déterminants pour la construction de sa personnalité.

La qualité de son accueil repose sur la cohérence des attitudes éducatives qui seront discutées entre les parents et l'assistant maternel.

Sur quelles attitudes éducatives faut-il s'accorder (règles, limites, autonomie, socialisation, gestion des situations difficiles : pleurs, colère, anxiété...)?

**Avant 3 ans, de 3 à 6 ans, de 9 à 12 ans et après 12 ans, les écrans peuvent être dangereux pour chaque période s'ils ne sont pas accompagnés et adaptés !
Avant 3 ans, l'usage des écrans est déconseillé.**

Les écrans entraînent une passivité et une sédentarité du jeune enfant. Ils ont donc des répercussions sur le développement global de l'enfant.

Il est important de réfléchir à leur utilisation et au sens que l'on donne à ce type d'outils.

Quel est l'usage des écrans et de la radio dans la journée de l'enfant (moments, programmes, temps consacré...)?

LE CADRE DE VIE

Durant les temps d'accueil au domicile de l'assistant maternel :

- l'assistant maternel est **seul responsable** de l'enfant.
- l'enfant ne doit **pas être confié à un tiers**.
- l'enfant ne doit **jamais être laissé seul**.
- le respect des règles de sécurité en vigueur relève de **la responsabilité** de l'assistant maternel.

Y-a-t-il des animaux au domicile de l'assistant maternel ?

oui non

Vigilance avec les animaux : ne jamais laisser seul les enfants en leur présence.



Le domicile de l'assistant maternel est à la fois son lieu de vie privée et son lieu de travail. L'assistant maternel s'engage à faire visiter les différents lieux où il exerce son activité (jeux, repos, repas, changes etc...). Le parent doit veiller à respecter ce cadre pour ne pas être intrusif dans la vie privée de l'assistant maternel.

Y a-t-il une piscine au domicile de l'assistant maternel ?

oui non

L'enfant est-il autorisé à se baigner ?

oui non

Un enfant ne doit jamais être laissé seul sans la surveillance de l'assistant maternel.

Aux abords d'une piscine ou d'un point d'eau les risques encourus s'accroissent.

Tout assistant maternel possédant une piscine s'engage à des obligations de sécurité et d'hygiène.

Toutes les piscines hors sol (gonflables ou démontables posées sur le sol) semi-enterrées ou enterrées doivent faire l'objet d'une grande vigilance et d'une sécurisation de leur accès même pour celle de moins de 1m10.

L'ÉCOLE ET LE PÉRISCOLAIRE

En cas d'accueil périscolaire, assistant maternel et parents doivent s'entendre sur les modalités d'accueil de l'enfant.

En cas d'absence de l'enseignant ou de transport scolaire, l'enfant reste-t-il chez l'assistant maternel ?

oui

non

L'enfant fait-il ses devoirs chez l'assistant maternel ? (sans obligation de réussite)

oui

non

**L'assistant maternel
n'est pas responsable de
la réussite ou de l'échec
de l'enfant.**



LA SANTÉ

Les parents s'engagent à communiquer à l'assistant maternel :

- les renseignements médicaux nécessaires : allergies, régime particulier, maladie chronique...
- les éléments ponctuels : fièvre, chute, traitement en cours...

La vaccination est obligatoire pour que l'enfant soit accueilli chez l'assistant maternel. Les parents doivent transmettre au plus tard à la date de début de contrat de travail puis à chaque rappel, les justificatifs de vaccination de son enfant : photocopie des pages de vaccination du carnet de santé ou certificat médical attestant de la réalisation des vaccins obligatoires.

L'enfant est-il sujet à certaines allergies ? Si oui, lesquelles ?

L'enfant a-t-il un traitement régulier ? Si oui, lequel ?



L'assistant maternel accepte-il d'accueillir l'enfant malade ? Précisez les conditions :

En cas d'apparition de symptômes, l'assistant maternel doit contacter au plus vite les parents.

L'aide à la prise de médicament engage la responsabilité civile et pénale de l'assistant maternel. Si ce dernier l'accepte, les parents lui donneront leur autorisation écrite et fourniront le traitement prescrit accompagné impérativement d'une ordonnance médicale au nom de l'enfant. L'assistant maternel doit tenir un registre dédié précisant le nom et prénom de l'enfant, la date et l'heure exacte ainsi que le nom du médicament administré.

L'ÉVEIL ET L'ÉPANOUISSEMENT

Les temps d'éveil sont très importants pour l'enfant, car c'est par le jeu qu'il expérimente et prend plaisir. Son épanouissement est aussi lié à ses expériences, ses rencontres et ses découvertes.

Comment et où sont organisés les différents espaces de jeux (tapis ou parc d'éveil, jardin...)?



Quelles activités sont proposées par l'assistant maternel ?

L'assistant maternel propose-t-il des activités annexes (Relais Petite Enfance, médiathèque, ludothèque...)? *Penser aux autorisations de déplacements et de droit à l'image !*

LE SOMMEIL

Le sommeil favorise la croissance, le développement et le bien-être de l'enfant. Chaque enfant a son propre rythme, ses rituels d'endormissement et de réveil, il est important de les respecter.

Quels sont les habitudes et rituels de l'enfant (rythmes et horaires, lieu, pénombre, doudou, turbulette, pyjama, habitudes de réveil...)?

Quel est l'accompagnement de l'enfant s'il ne veut pas dormir ou s'il dort beaucoup ?

Un bébé doit toujours être couché sur le dos, sur un matelas ferme et adapté aux dimensions du lit, sans oreiller ni couverture, couette, tour de lit ou autre accessoire. Le lit doit respecter des normes de sécurité. Pour des raisons d'hygiène, d'intimité et de repères, le matériel de couchage est propre à chaque enfant. Pour la sieste une température ambiante de 18/19°C est conseillée. L'assistant maternel surveillera l'enfant régulièrement.



Malgré un accord écrit ou oral des parents, le lit parapluie reste un lit d'appoint, à utiliser obligatoirement avec le matelas d'origine (sans sur-matelas, son usage ayant provoqué des décès par étouffement).

L'ALIMENTATION

Le repas est un moment privilégié de détente, de découverte et de plaisir partagé. Il est important de discuter des habitudes alimentaires de l'enfant, en visant au respect de son équilibre alimentaire et de ses besoins (quantité, variété, etc....).

Les parents restent à l'initiative de la diversification alimentaire et en échangeant régulièrement avec l'assistant maternel, afin de mettre en place une démarche cohérente et adaptée.

Quelle sera l'organisation en cas d'allaitement ?

Comment votre enfant prend-il son biberon (quantité d'eau, température, habitudes...) ?

Quel rythme pour ses repas (horaires, fréquence) ?

Son alimentation est-elle diversifiée (complète, partielle) ?

Votre enfant mange-t-il seul ?

Recommandations particulières (allergies alimentaires, régime particulier...) :



L'HYGIÈNE

L'acquisition de la propreté varie d'un enfant à l'autre. Elle est progressive et doit respecter l'intimité et la pudeur de l'enfant. L'apprentissage de la propreté est initié par les parents et relayé par l'assistant maternel.

Où en est l'enfant dans l'apprentissage de la propreté ?

Quelle(s) pratique(s) pour les changes et l'hygiène du quotidien (produits, lieu, rythme, allergies, couches lavables...)?

L'acquisition de la propreté dépend de la maturation physiologique et psychologique de l'enfant. Cet ensemble est rarement atteint avant 18 à 24 mois. Physiquement, l'enfant doit être en capacité de monter et descendre seul un escalier, en position debout. Psychologiquement, il doit se sentir prêt et en sécurité pour passer cette nouvelle étape d'autonomie.

Dès que possible, se laver les mains, se brosser les dents, se moucher, se débarbouiller le visage après le repas... sont des gestes que l'enfant peut effectuer seul dans son quotidien.

Parents et assistant maternel conviendront ensemble du matériel nécessaire pour assurer l'hygiène de l'enfant et définiront les rituels à mettre en place tout au long de la journée. (Par exemple : se laver les mains en rentrant de l'école, avant et après les repas, après s'être mouché ; se brosser les dents après les repas ...).

Le lavage des mains à l'eau et au savon est LA mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de TOUS les microbes.

Quels matériels et produits sont utilisés pour assurer l'hygiène de l'enfant ?

LES NUMÉROS UTILES



112 Numéro d'appel d'urgence Européen

3966 Médecin de garde

15 SAMU, service d'aide médicale d'urgence

18 Sapeurs-pompiers

17 Police secours

03 88 37 37 37 Centre antipoison

La loi impose à toute personne (particulier ou professionnel) qui a connaissance de la situation d'un enfant qui paraît être en danger ou en risque de l'être de transmettre l'information :

Au conseil départemental

Le service départemental de protection maternelle et infantile (SDPMI) :

sdpmi@doubs.fr

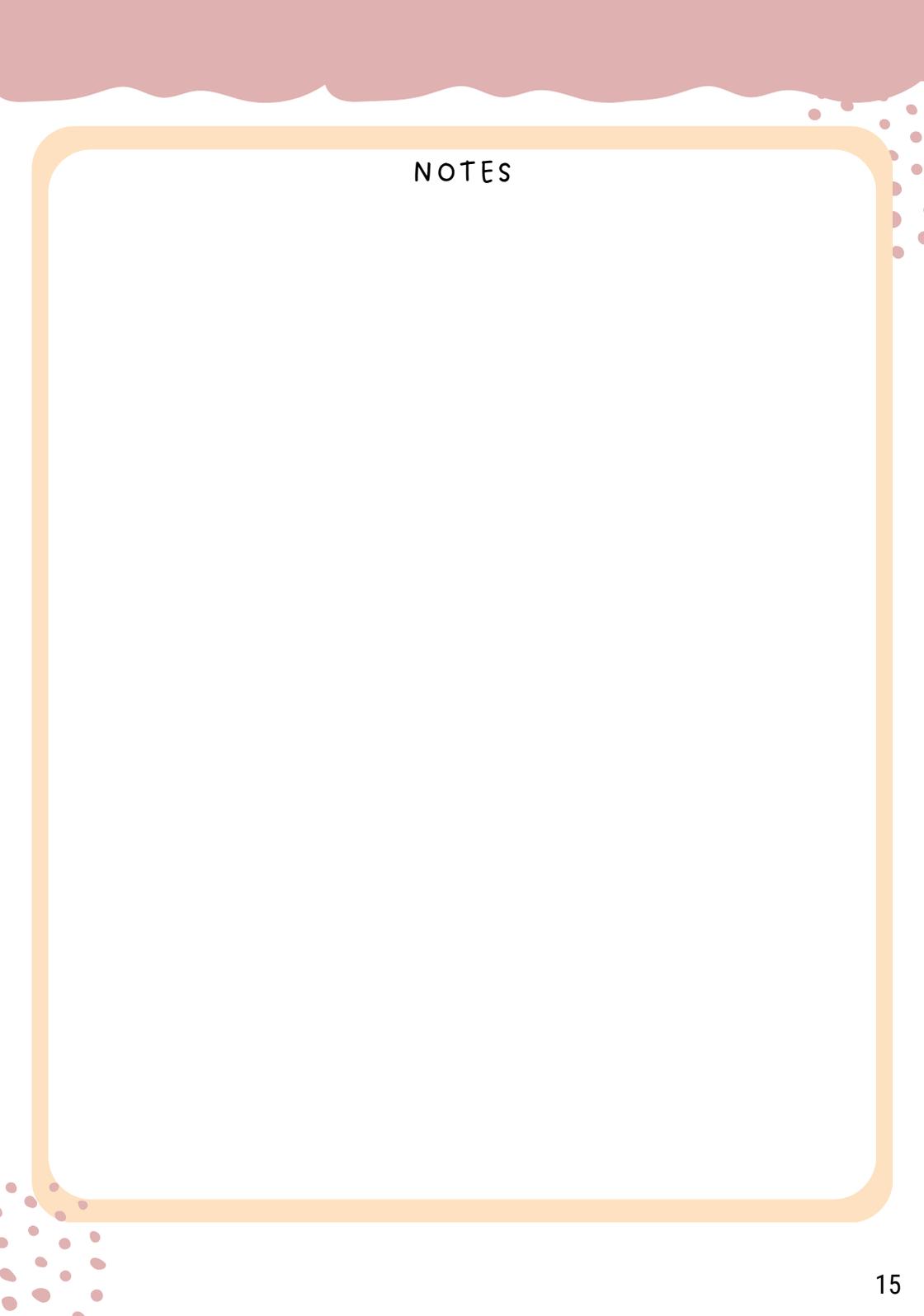


Au service d'appel national



**ALLO ENFANCE
EN DANGER**
Ce numéro gratuit
fonctionne
24 h sur 24 et
7 jours sur 7.

Il répond aux demandes d'information ou de conseil de professionnels et de particuliers confrontés à des situations de maltraitance ou de danger. Une transmission de l'appel est immédiatement envoyée à la CRIP



NOTES

ACTUALISATIONS

ACTUALISATIONS

ACTUALISATIONS

**RELAIS PETITE ENFANCE
DU DOUBS** Edition 2024

Mon RPE :

**Relais Petite Enfance
CCAS de PONTARLIER**

*6 rue des Capucins
25300 Pontarlier*

03-81-46-94-49

relaispetiteenfance@ville-pontarlier.com

